



Conclusion partie civile

Par Rafa974

Madame monsieur

Je souhaite savoir si il est possible en tant que mise en cause dans un procès correctionnel, de demander aux avocats des parties civiles leurs conclusions ,

L un d eux l a fait de lui même été posé la question

Pour les autres .

D autre part est il possible d avoir accès aux dossiers faisant suite à l enquête .

Je précise que je n ai pas encore d avocat. Attendant l avis de l aide juridictionnelle

Dans cette attente et vous remerciant de votre aide

Bien cordialement